

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 29

Présents : 29

Représentés : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 12/09/2018

Date d'affichage : 18/09/2018

**de la Commune de COGOLIN
Séance du lundi 24 septembre 2018**

L'an deux mille dix-huit et le 24 septembre 2018 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

PRESENTS : Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Patricia BERENGUIER - Pascal CORDÉ – Sébastien MACREZ - Jonathan LAURITO Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Patricia PENCHENAT - Erwan DE KERSAINTGILLY - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR – Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Éric MASSON à Marc Etienne LANSADE / Élisabeth CAILLAT à René LE VIAVANT / Margaret LOVERA à Patrick GARNIER / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Valérie ROBIN à Patricia PENCHENAT / Christelle DUVERNET à Aimé GARNIER / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Jeanne LAURITO /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

La commune de Cogolin organise au travers du service Animation-Jeunesse durant toutes les vacances scolaires à l'exception de celles de Noël un accueil pour les enfants résidant à Cogolin et scolarisés de la petite section jusqu'à la terminale.

Afin de répondre à un besoin des familles cogolinoises, l'amplitude horaire de l'EAL adolescents est augmentée et devient identique à celle de l'EAL primaires.

A compter des prochaines vacances les familles auront la possibilité d'inscrire leur enfant à l'accueil échelonné pré et post EAL de 07h45 à 09h00 et de 17h00 à 18h15. Les horaires d'ouverture sont modifiés : de 09h00 à 17h00 avec possibilité d'accueil jusqu'à 10h00.

Envoyé en préfecture le 01/10/2018

Reçu en préfecture le 01/10/2018

Affiché le **03 OCT. 2018** N° 2018/1136

ID : 083-218300424-20180924-DELIB2018_103-DE

CM 24/09/2018

N° 2018/103

**MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR ETABLISSEMENT D'ACCUEIL ET DE LOISIRS –
EAL ADOLESCENTS**

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver les modifications du règlement intérieur de l'Etablissement d'Accueil et de Loisirs (EAL) primaires et adolescents ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,



Marc Étienne LANSADE